

JE LUTTE POUR LA CULTURE

Soumise aux intérêts de la finance et du patronat, la politique d'austérité menée par le gouvernement Valls, à la suite du gouvernement Ayrault, s'attaque directement aux biens communs tels que la santé, l'éducation, la culture, etc. Tout ce qui n'est pas une source de profit directe aux yeux du MEDEF doit être sacrifié et rendu rentable ou abandonné. Au nom de la crise et de la dette, le pouvoir accélère la vaste opération de privatisation et de marchandisation du monde.

Le secteur de la culture n'est pas épargné par cette offensive. Elle prend, comme d'habitude, plusieurs aspects : désengagement de l'Etat, mise en concurrence, aggravation des inégalités, destruction des acquis sociaux et des services publics, etc. Nous sommes toutes et tous concerné-es, techniciens, artistes, professionnel-les de la culture, animateurs, usagers, spectateurs, amateurs, parents d'élèves, etc.

Ainsi, ce que la droite n'avait jamais osé faire, le PS l'accomplit sans scrupules : pour la deuxième année consécutive, le budget du ministère de la culture connaît une baisse significative (plus de 2%) qui se répercute directement sur la qualité et le nombre de projets menés, tant dans le domaine artistique que dans le domaine socio-culturel. Des spectacles, des expositions, etc. sont de fait abandonnés, des artistes et des techniciens mis au chômage, des structures sont à court terme menacées.

Dans les 3 ans à venir, une baisse de plus de 20% du budget de la culture est envisagée par Bercy, avec pour conséquence des suppressions de postes dans les structures et institutions culturelles, une plus grande précarité, une augmentation des droits d'inscriptions dans les écoles artistiques, etc...

C'est une véritable reconfiguration de la politique culturelle qui est en cours : la récente loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles permet ainsi le désengagement de l'Etat en matière culturelle, via le démantèlement des DRAC (Directions Régionales des Affaires Culturelles), au profit des collectivités territoriales et notamment des métropoles. La solidarité et l'égalité entre les territoires se trouvent ainsi directement refusées par cette délégitimation de compétences. Le seul modèle qui vaille dans ce système est la concurrence de chacunE contre toutEs : les différentes métropoles, les structures artistiques et culturelles, les projets mais aussi les travailleurs/ses entre eux.

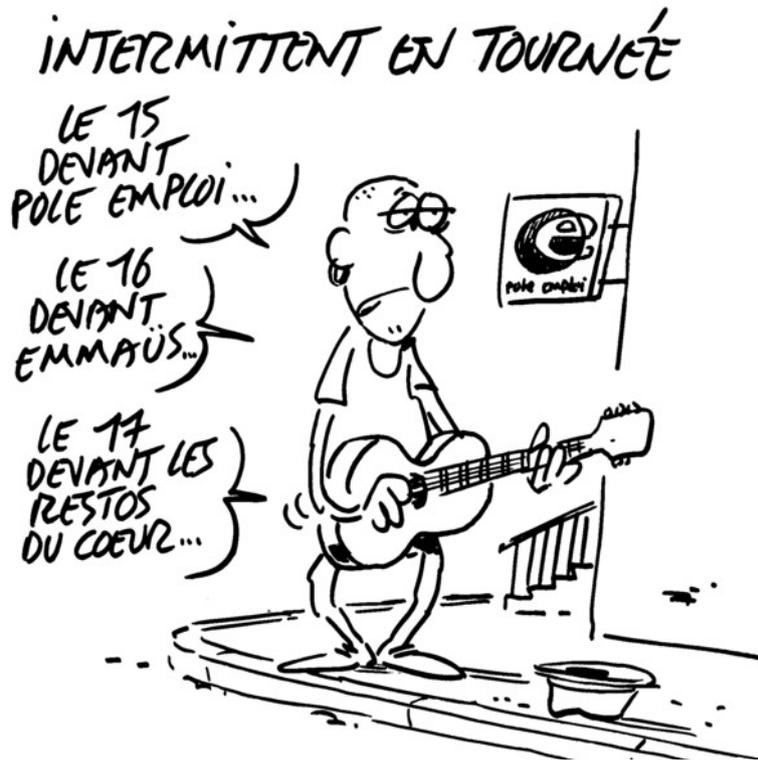
C'est dans ce contexte que, le 22 mars dernier, un nouvel accord a été conclu entre le MEDEF, la CFDT, la CFTC et FO sur les règles relatives à l'assurance chômage. Cet accord détruit encore davantage les droits sociaux de toutes, en s'attaquant aux chômeurs/chômeuses et à tou-tes les précaires, intérimaires, intermittent-es, travailleurs/euses à activité réduite. L'annexe 4 de la convention chômage, qui régit l'indemnisation des intérimaires, est vidée de substance, cela signifie pour 60% des intérimaires une baisse de leur allocation mensuelle de 50 à 300 euros. Concernant les annexes 8 et 10, régissant l'indemnisation des intermittent-es du spectacle, l'accord reprend les dispositifs de 2003 et les aggrave. Le nouveau texte fixe un plafond de revenus qui ne concerne que quelques personnes et ne produira que des économies négligeables. Par contre l'augmentation des jours de carence aura un impact direct : les intermittent-es devront parfois attendre plusieurs mois avant de toucher leur allocation (le différé de la date de renouvellement des droits pourra induire jusqu'à 90 jours sans indemnités et la perte des heures effectuées sur les périodes rallongées par le différé).



Par ailleurs, l'augmentation des cotisations menacera, là encore, les petites structures du spectacle et du cinéma et les revenus des salarié-es eux/elles-mêmes qui verront leur salaire amputé de cette sur-cotisation. En effet l'augmentation injuste des cotisations chômage (employeur + salarié) les fera passer de 10,8% à 12,8% + 0,5% (de la surcotisation due à l'ANI) soit 13,3%, alors même que les petites structures ayant recours à l'emploi de salarié-es en CDDU dans le spectacle cotisaient déjà davantage que celles du régime général depuis 2002. De surcroît, le MEDEF a refusé d'augmenter les cotisations patronales pour le régime général pour ne pas « sacrifier les marges de ces entreprises ».

C'est au nom de l'«équité entre demandeurs d'emploi» que les organisations patronales voudraient, à terme, supprimer les annexes 4, 8 et 10 du code de l'assurance chômage et aligner ces salariéEs sur le régime général, demandant à l'état de prendre en charge leur indemnisation « s'il considère qu'il relève de l'intérêt général de mieux indemniser les demandeurs d'emploi affiliés aux annexes 8 et 10 que ceux des autres secteurs [...]». Dès lors l'objectif affiché est clair : toutes et tous précaires et sans droits sociaux. Le patronat veut détruire

de l'emploi et ins-généralisée en ôtant ceux qui alternent afin de disposer corvéable à merci en tions des marchés Dans le régime général-licenciement pour-cas, réduire considé-l'allocation. Les plus cotiser à l'assu-qu'ils en étaient dis-"droits rechar-replacer le «dispo-sion» actuellement comme un progrès, la baisse des alloca-de plus en plus forte les chômeurs (ac-emploi pour ne pas des droits). Pour les baisse qui peut aller rapport à l'ancien La politique d'enfu-la culture qui s'est



peu à peu la stabilité taurer une flexibilité les droits de celles et chômage et emploi d'une main d'œuvre fonction des fluctua-financiers.

ral, des indemnités de ront, dans certains rablement les droits à de 65 ans devront rance chômage alors pensés. Les fameux geables" (quiviennent sitif de la réadmis-en vigueur), présentés entraîneront souven tions et une pression sur les chômeuses et cepter n'importe quel arriver à la rupture intérimaires, c'est une jusqu'à 400 euros par système de calcul.

mage du ministère de félicité de cet accord

et en a proposé seulement quelques amendements ne doit pas nous leurrer : le gouvernement est en grande partie responsable des provocations du MEDEF envers les travailleurs/euses, lui qui se fait au quotidien le relais de ses intérêts. Après l'ANI, la contre-réforme des retraites, les cadeaux aux "pigeons", le Crédit d'Impôts Compétitivité aux Entreprises (10 Milliards d'euros de cadeaux au patronat en 2014, 20 MDS à terme), Hollande et Valls poursuivent leur politique d'attaques du monde du travail et d'agression des plus précaires. Après l'annonce du Pacte de responsabilité d'Hollande (qui est une copie quasi parfaite du pacte de confiance de Gattaz), Eric Woerth (UMP) a reconnu : "C'est notre politique ! Cela correspond au programme de Nicolas Sarkozy". Ce gouvernement ne peut être un allié. Aucune confiance ne peut lui être accordée. Il n'est d'autre solution que de s'opposer à lui et de construire, par là, une opposition de gauche à sa politique aussi acharnée à défendre les intérêts des salarié-es et des chômeurs/ses qu'il l'est à défendre ceux du patronat.



ON NE JOUE PLUS !

Apres la lutte de 2003 contre la « réforme » qui avait dégradé en profondeur le régime des intermittents, après plusieurs années d'austérité dans le champ culturel, le mouvement qui a démarré contre l'accord pourri de l'UNEDIC de mars 2014 nous fait bien plaisir.

Depuis plusieurs mois, on assiste au développement d'un mouvement au niveau national certes inégal mais qui dure : manifestations, happenings, prises de parole lors de spectacles, interpellations d'élus socialistes, interventions spectaculaires dans les médias et l'espace public,... Mais aussi des assemblées générales où « anciens » de 2003 et nouveaux venus dans la lutte s'organisent et re-débatent ensemble des revendications et des formes d'action.

Dans toute la France, les approches sont diversifiées, certaines régions mettant l'accent sur la question des précaires, d'autres sur les enjeux de la culture, tout le monde se retrouvant à Paris le 26 et 27 avril pour une première coordination nationale des précaires et intermittents. Notons que dans ce contexte de recul social généralisé, l'émergence de ce mouvement d'ampleur, radical, et déterminé est une très bonne nouvelle. La Coordination des intermittents et précaires et la CGT Spectacle poussent ensemble à la mobilisation contre les attaques mais aussi pour de nouveaux droits, notamment autour des propositions du « Comité de suivi ». Nous voyons également que la colère et l'inquiétude s'étendent : appel national des directeurs d'institutions culturelles, prises de position des syndicats professionnels (Syndecac, Synavi). Conséquence de tout cela, la ministre de la culture a dû exprimer son soutien formel au régime. Mais ne soyons pas dupes : l'hypocrisie du gouvernement est totale puisque, au nom du respect du dialogue social et des « nécessaires » économies, il cautionne la régression des droits sociaux de tous et toutes. Le partage des rôles est comme d'habitude bien rôdé : le Medef propose le pire et certains syndicats (ici : la CFDT, la CFTC et FO) font croire qu'ils limitent la casse. Au final c'est encore un nouveau texte régressif qui est signé.

Mais le mécontentement va bien au-delà : depuis des années l'austérité dans le champ culturel et artistique, qui va être encore amplifiée avec le pacte de responsabilité, frappe tous les secteurs professionnels – que ce soit dans le public ou dans le privé – avec la réforme des collectivités, le non renouvellement d'un fonctionnaire sur deux, la baisse massive des budgets culturels des collectivités. Ces attaques libérales poursuivent la dégradation de ce secteur (fermeture de festivals, baisses de moyens pour des projets artistiques et culturels, arrêts d'activité de compagnies, d'associations, d'artistes...) Pour le NPA il apparaît essentiel de fédérer les résistances et d'amplifier la colère, en prenant soin d'articuler le champ de la culture et le champ des droits sociaux de tous, construire un « tous-ensemble » du secteur culturel qui tisse des liens dans la lutte avec tous les secteurs de la société. Dans ce contexte de désastre annoncé, l'unité doit se faire entre les travailleurs du public et du privé, des structures petites et grandes, aussi bien dans le spectacle vivant que dans l'audiovisuel, pour refuser les baisses de moyens et l'étranglement des services publics. En ce sens la manifestation du 12 avril contre l'austérité, montre un exemple auquel il faut des suites.

Par ailleurs, s'il est juste et légitime de vouloir porter les droits de tous les chômeurs et précaires, qui tous souffrent, notre mouvement doit être attentif à porter de front la question des droits sociaux et celle des moyens pour une autre politique culturelle, de travailler dans l'unité avec les mouvements et organisations existantes travaillant sur ces sujets.

Dans cette période d'augmentation de la pauvreté et de marchandisation culturelle généralisées, nous devons nous battre pour une autre politique culturelle, pour une autre société. Au delà des préconisations du comité de suivi, nous devons également promouvoir de nouveaux droits, de nouvelles propositions dans le champ culturel.

Le NPA partage le projet d'amplifier la mobilisation dans les prochaines semaines pour faire reculer le MEDEF, de participer aux actions (Festival de Cannes, Avignon, etc...) pour généraliser la lutte.

Trop de personnes doutent encore de l'efficacité de la lutte collective. A nous tous de les convaincre....

La leçon de 2003 (Avignon avait été annulé par la grève) est claire. Seule une action radicale, généralisée, pourra faire reculer le pouvoir (MEDEF-PS)

La culture ne doit être ni un privilège ni une marchandise !

Il faut lutter pour une autre politique, émancipatrice, respectueuse des diversités (de langues, de cultures, d'expressions, de formes et de supports artistiques), attentive aux conditions de travail des professionnel-les et soucieuse de permettre l'accès du plus grand nombre aux créations et aux pratiques artistiques.

Une politique culturelle conséquente nécessite du temps et des moyens pour tou-tes. Elle est indissociable du combat pour le partage du temps de travail et l'éradication de la misère, de la précarité et du chômage.

Cette politique doit être transparente sur les procédures de nominations, sur les budgets des institutions, sur les projets soutenus. Elle doit être rendue plus démocratique par la création de conseils décisionnaires composés de représentant-es des habitant-es, des associations, des professionnel-les de la culture, avec des budgets discutés et votés pour la mise en place de projets culturels. Elle doit être sociale : il faut en finir avec la précarité régnante dans ce secteur. Au-delà de la seule question de l'intermittence, il est inadmissible de voir se multiplier les contrats précaires (administratifs, techniciens, artistes) et la souffrance au travail. Elle doit être féministe : il faut favoriser la présence des femmes dans les programmations des lieux culturels et artistiques municipaux, leur accès aux écoles d'art et conservatoires et imposer la parité à la tête des établissements culturels, dans l'obtention des bourses et des financements.

L'espace public doit être libéré des pollutions publicitaires et ouvert à la création et aux expressions culturelles et artistiques.

Nous militons pour la création d'un véritable service public de la culture tant à l'échelle nationale qu'au niveau local. Cela suppose d'en finir avec les politiques d'austérité : il faut des moyens publics conséquents afin de rompre avec l'idéologie du mécénat et la subordination de l'art et de la culture à des intérêts privés.

Nous défendons l'éducation populaire, l'action culturelle, le principe d'un libre accès démocratique à la culture, sans hiérarchie entre les différentes expressions, entre les arts ou les cultures « institués » et les autres. Nous affirmons la nécessité d'une pratique et d'un enseignement artistique et culturel égaux et de qualité dans les cursus scolaires — ce à quoi s'oppose la « réforme des rythmes » de Peillon / Hamon.

Le principe de gratuité doit s'imposer dans les conservatoires, les musées, les médiathèques, les cours municipaux et pour les infrastructures sportives. Il faut encourager les pratiques amateurs et mettre à disposition de la population, pour cela, des infrastructures.

L'exception culturelle propose d'« excepter » les activités liées à la culture du droit commercial commun. Ceci permet à la culture de bénéficier de tout un arsenal de soutiens à la production, à la distribution, à l'exploitation et à l'action culturelle (festivals, actions éducatives dans et hors du milieu scolaire) qui seraient rendus impossibles et illégaux dans le cadre des accords économiques. Ses conséquences sont d'ailleurs fortes pour la survie d'artistes et d'œuvres que la loi du marché empêcherait d'exister... Sans conteste, l'exception culturelle a ainsi joué, ces dernières années, un rôle fort de protection du monde culturel. Pour autant, si l'exception culturelle heurte les fanatiques du néo-libéralisme, elle ne saurait être assimilée à une revendication anticapitaliste ! Sa vertu est protectrice pour les productions artistiques et culturelles les plus fragiles et menacées, mais elle ne rompt pas avec la logique du profit, de l'exploitation dont l'art et la culture ne sont en rien exemptés... Elle est un frein à la dé-réglementation généralisée et à l'accélération de la sauvagerie marchande mais elle ne s'y oppose pas et lui est en grande partie compatible... Face à la logique de privatisation du monde qu'opère le capitalisme, il y a lieu d'imposer une autre logique : celle de sa dé-marchandisation et de l'extension maximale et radicale de l'exception. Car c'est bien, en effet, l'ensemble de nos vies (santé, logement, éducation, culture, etc.) qui doit être excepté du commerce et de la marchandise.

Nous réclamons :

-  Une annexe unique, artistes et techniciens ; date anniversaire (507h en 12 mois avec indemnisation sur 12 mois) ; plafonnement du cumul salaires et indemnités ; prise en compte des heures d'enseignement et d'heures faites au régime général ; rétablissement des règles non discriminatoires sur les congés maternité et maladie (revendications du « Comité de suivi de la réforme de l'assurance chômage des intermittents »).
-  Des politiques volontaristes et contraignantes de lutte contre les inégalités territoriales d'infrastructures et de moyens. L'obligation de transparence des budgets et projets soutenus.
-  Une démocratie active par la création de conseils décisionnaires composés de représentant-es des habitant-es, des associations, des professionnel-les de la culture, avec des budgets discutés et votés pour la mise en place de projets culturels.
-  Des moyens matériels et financiers significatifs pour l'éducation populaire, la promotion de la diversité culturelle et artistique, et pour les lieux de proximité (établissements et structures).
-  Le soutien à la création et à la recherche artistique : mise à disposition de locaux et d'espaces de création, développement des résidences d'artistes (un lieu, du temps et des moyens dédiés à la création).
-  Le soutien aux pratiques amateurs par la mise à disposition de lieux et de moyens dédiés.
-  La suppression des pollutions publicitaires et la restitution de l'espace public en un espace ouvert à la création et aux expressions culturelles et artistiques.
-  La fin de la précarité dans les structures culturelles, la participation des salarié-es à la gestion des structures, la promotion des coopératives de production artistique et la parité à la tête des établissements culturels, dans l'obtention des bourses et des financements.
-  Des pratiques et enseignements artistiques également répartis sur tous les territoires de qualité (dispensés par des professionnel-les).
-  L'accès gratuit aux conservatoires, musées, médiathèques et cours municipaux.

PRENDRE CONTACT

NPA - 2 rue Richard Lenoir - 93 100 Montreuil
ecrire@npa2009.org